

Département de La Manche

Plan Local d'Urbanisme
Infracommunautaire

Douve-Divette

ANNEXE 5.2

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ
PUBLIQUE

Echelle : 1/15000e

0

150

300 m

Arrêt de projet

leCotentin

- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
 - AC1 - Immeubles classés
 - AC1 - Immeubles inscrits
 - AC1 - Immeubles partiellement inscrits
 - AC2 - Servitude de protection des sites et des monuments naturels
 - AS1 - Périmètre de protection immédiate (PPI)
 - AS1 - Périmètre de protection rapprochée (PPR)
 - AS1 - Périmètre de protection éloignée (PPE)
 - EL11 - Bande d'inconstructibilité de 75 mètres loi Barnier
 - I3 - Canalisations de transport de gaz
 - I4 - Transport d'énergie électrique
 - PM1 - Zone soumise aux risques d'inondation
 - PT1 - Servitude de protection des centres radio-électriques contre les perturbations
 - PT1 - Servitude de protection des centres radio-électriques contre les perturbations
 - PT2 / PT2LH - Servitudes de protection contre les obstacles sur les parcours des faisceaux
 - PT2 - Servitude de protection contre les obstacles autour des centres d'émissions
 - T1 - Servitude relative aux chemins de fer
 - T7 - Servitude aéronautique sur l'ensemble du territoire
- Données confidentielles du Ministère des Armées non diffusables :
AR3 - Servitudes autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artilles ou explosifs

